



**SÉCURITÉ**

# Entretien des chaudières individuelles à gaz

Un comportement  
responsable  
pour la sécurité de tous

*Édition 2024*

# Un entretien obligatoire

La vérification de votre chaudière est une obligation réglementaire.

**Une chaudière entretenue est un gage de sécurité !**

Entretenue régulièrement, une chaudière a une durée de vie plus longue. Elle consomme moins de combustible, produit moins de gaz à effet de serre et de polluants. Son entretien vous garantit également un fonctionnement en toute sécurité.

## Un danger invisible

**Prudence : le monoxyde de carbone est un gaz mortel.**

Le monoxyde de carbone (CO) est **incolore, inodore et mortel à forte concentration**. Il se dégage en quantité dangereuse quand la chaudière est mal entretenue et/ou fonctionne dans une pièce mal ventilée.



## Un risque réel

- **91 % des intoxications** au monoxyde de carbone ont lieu **dans le logement** et **42 % proviennent d'une chaudière**.
- En France, sur les 4 000 personnes intoxiquées par an, **100 personnes décèdent**.
- Le monoxyde de carbone est la **1<sup>ère</sup> cause de mort toxique accidentelle** en France.

## Reconnaître les signes d'intoxication

- ▶ L'intoxication faible dite « chronique » se manifeste par **des maux de tête, des nausées, une confusion mentale, de la fatigue**. L'intoxication est lente et ses symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement.
- ▶ L'intoxication aiguë entraîne **des vertiges, une perte de connaissance, une paralysie musculaire, des troubles du comportement, voire le coma ou le décès**.

## Adopter des gestes simples

- ▶ **Aérer votre logement au moins 10 minutes**, tous les jours.
- ▶ Maintenir **les systèmes de ventilation en bon état** de fonctionnement.
- ▶ **Ne jamais obstruer** les entrées et sorties d'air. Il est nécessaire de les nettoyer régulièrement.
- ▶ **Ne pas empêcher l'entrée d'air dans la chaudière** en accrochant des objets ou en collant des décorations.
- ▶ **Pour maîtriser la consommation, limiter la température à 19°**.



## Les obligations du locataire

- **Être impérativement présent à la visite d'entretien** ou laisser l'accès à votre logement.
- **Vous serez prévenus quelques jours avant le passage du technicien** par un affichage en parties communes.

# Le service proposé par Antin Résidences

L'entretien de votre chaudière par un professionnel qualifié est obligatoire une fois par an. **Antin Résidences a missionné une société spécialisée qui doit assurer le contrôle annuel des chaudières et effectuer la maintenance.**

## Votre contrat d'entretien chaudière

Il comprend l'entretien des équipements suivants : Chaudière, chauffe-bain et VMC.

## La visite d'entretien

Lors de son passage, le technicien doit réaliser :

- ▶ **Le démontage et le nettoyage** des éléments constituant la chaudière (brûleur, pompe de circulation...).
- ▶ **La vérification des dispositifs de sécurité** des appareils, la bonne ventilation du logement et l'absence de fuite de gaz.
- ▶ **Le ramonage du conduit** d'extraction.
- ▶ **La vérification de la pression et de l'absence de fuite sur le réseau** de chauffage du logement jusqu'aux radiateurs, l'appoint éventuel et la purge des radiateurs en eau, si nécessaire.
- ▶ **Le dégrillage** des robinets simples ou thermostatiques
- ▶ **Le nettoyage** des bouches VMC
- ▶ **Pour les VMC gaz, la vérification du débit d'air** dans les pièces concernées, le débit mesuré doit être noté sur le bon de passage.
- ▶ **La mesure du taux de monoxyde de carbone** dans l'air ambiant du local où se trouve votre chaudière.



- **Si le technicien constate une anomalie de fonctionnement**, il vous prévient et effectue un diagnostic technique immédiatement.
- **S'il constate un danger grave et immédiat**, il vous en informe et met votre chaudière à l'arrêt.

# En cas de problème

Les dépannages ont lieu 7 jours/7, 24 heures/24 y compris les week-ends et jours fériés.

## Délais d'intervention

- ▶ 6 h en cas d'urgence  
(danger, dysfonctionnements mettant en cause plusieurs logements)
- ▶ 24 h pour une panne totale  
en cas d'absence totale d'eau chaude ou de chauffage
- ▶ 5 jours pour toutes les autres pannes



### À savoir

- 0,1 % de monoxyde de carbone dans l'air tue en une heure
- 1 % de monoxyde de carbone dans l'air tue en 15 minutes
- 10 % de monoxyde de carbone dans l'air tuent immédiatement.

## Service client - Astreinte 7/7 - 24/24

0 809 54 09 09

Service gratuit  
+ prix appel

### Siège social

59, rue de Provence  
75439 Paris Cedex 09

[www.antin-residences.fr](http://www.antin-residences.fr)

